

Demande de place en crèche

Un dossier unique de demande doit être rempli et déposé au Service de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance.

TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE

Une fois le dossier envoyé, un courrier confirmant l'enregistrement de la demande sera adressé à la famille sous 3 semaines à la famille.

Date de prise en charge du dépôt de dossier :

Pour l'accueil régulier à temps plein : la demande de place est étudiée par la commission d'attribution qui se réunit une fois par an (en mai). Les critères d'attributions sont indiqués sur le dossier de demande. Le dossier devra être enregistré en mairie au plus tard le 30 avril.

Pour l'accueil régulier à temps partiel : l'attribution des places pour cet accueil n'est pas soumise à la commission d'attribution, mais elle se fait en fonction de la date de dépôt du dossier.

Pour l'accueil occasionnel : l'attribution des places pour cet accueil n'est pas soumise à la commission d'attribution, mais elle se fait en fonction de la date de dépôt du dossier.

Pour l'accueil d'urgence temporaire : les places sont obtenues en fonction de la situation d'urgence et des places disponibles (soumises à la présentation de justificatifs).

Pour tous les types d'accueil, un courrier est adressé à la famille afin de l'informer de l'obtention ou non d'une place en crèche.

Pièces à fournir avec le dossier de demande à la crèche :

Copie recto/verso des cartes d'identité des deux parents ou un seul dans le cas de parent isolé.

Extrait d'acte de naissance.

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, factures EDF..).

Attestation de paiement de la CAF mentionnant le numéro d'allocataire CAF affilié à la CAF de Seine et Marne.

Justificatif(s) d'activité(s) pour chacun des représentants légaux mentionnés.

Si concernés :

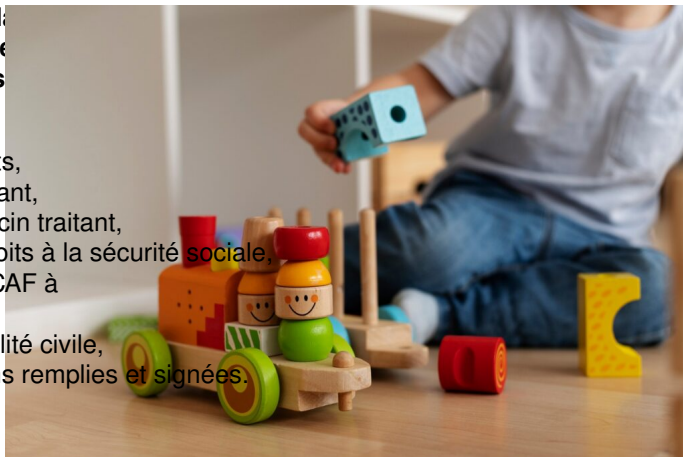
Justificatif de l'enfant de la fratrie (ou lui-même) porteur d'handicap.

Justificatif naissance multiple.

Justificatif de travail d'un des parents travaillant dans les services public de Montereau.

Une fois la place obtenue, la structure pour un entretien l'adjoite munie des pièces

le livret de famille,
pièce d'identité des parents,
le carnet de santé de l'enfant,
les coordonnées du médecin traitant,
l'attestation ouvrant les droits à la sécurité sociale,
l'attestation de paiement CAF à laquelle est affilié l'enfant,
l'attestation de responsabilité civile,
les différentes autorisations remplies et signées.





**VILLE DE MONTEREAU-
FAULT-YONNE**

54 rue Jean Jaurès
77130 - Montereau-Fault-Yonne